



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom de l'entreprise</b> Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	<b>Numéro de téléphone</b> 314-469-7000 / 800-554-5499	<b>CHEMTREC</b> 1-800-424-9300		
<b>Adresse municipale</b> 2008 Altom Court	<b>Ville</b> St. Louis	<b>État</b> MO	<b>Code postal</b> 63146-4151	<b>Dernière mise à jour</b> 22/11/06
<b>Nom du produit</b> Nettoyeur et désinfectant de serpentions Cal-Spray d'Evap-Fresh	<b>Numéro du produit</b> 4166-75	<b>Usage du produit</b> Nettoyeur et désinfectant moussant de serpentins d'évaporateur		<b>N° enregistrement EPA</b> 1839-84-65516

### SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<b>Produit dangereux</b>	<b>% par poids</b>	<b>N° CAS</b>	<b>TLV</b>	<b>PEL</b>
Isobutane	5	75-28-5	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Alkyl (68 % C12, 32 % C14) dimethyl ethylbenzyl ammonium chloride	0,1	85409-23-0	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Chlorure d'alkyl(benzyl)diméthylammonium (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18)	0,1	68391-01-5	Aucune donnée.	Aucune donnée.

### SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

**Aperçu de cas d'urgence** : Danger! Liquide transparent! Inflammable, irritant. Peut causer une irritation modérée des yeux. Peut causer une irritation modérée de la peau. Le produit peut être nocif s'il est avalé.

**Effets potentiels sur la santé** :

**Yeux** : Ce produit peut causer une irritation modérée des yeux.

**Peau** : Ce produit peut causer une irritation modérée de la peau.

**Ingestion** : Ce produit peut être nocif s'il est avalé. Peut causer des étourdissements, de l'incoordination, des maux de tête, de la nausée et le vomissement.

**Inhalation** : De fortes concentrations de vapeur ou de brouillard de l'aérosol peuvent irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures. Le produit peut causer, entre autres, des maux de tête, des étourdissements, le vertige, un effet anesthésique et d'autres effets sur le système nerveux central.

**Exposition chronique** : Aucune donnée.

**Cancérogénicité** : Aucune donnée.

**État pathologique aggravé par l'exposition** :

### SECTION 4 – PREMIERS SOINS

**Yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Appeler immédiatement un médecin.

**Peau** : Rincer à grande eau la peau qui a été en contact avec le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Ingestion** : Si le produit est avalé, consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance ou qui a des convulsions. Si la victime vomit naturellement, la pencher vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Remarque pour le médecin : Si le produit est ingéré, l'endommagement probable des muqueuses peut contraindre le recours au lavage gastrique. Traiter la victime de façon appropriée.

**Inhalation** : Si la victime présente des symptômes, déplacer la source de contamination ou placer la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle, de préférence bouche à bouche. Si la respiration est pénible, donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

### SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair** : <22,8 °C/73 °F

**Température d'auto-ignition** : 462 °C/863,6 °F

**Produits dangereux de combustion** : Peut former du monoxyde de carbone.

**Limites d'inflammabilité dans l'air** : Classe d'inflammabilité OSHA : Inflammable IA

**Moyens d'extinction** : Poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.

**Risques d'incendie et d'explosion** : CONTENU SOUS PRESSION. Ne pas utiliser près du feu d'étincelles ou de flammes. Ne pas percer ou incinérer le contenant. L'exposition à une température au-delà de 49 °C/120 °F peut faire éclater le contenant.

**Procédures spéciales d'extinction des incendies** : Les pompiers doivent porter la tenue de feu complète, y compris un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH avec écran facial complet à débit constant ou à autre mode de pression positive.

## SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

**Déversement ou fuite** : Isoler immédiatement le déversement. Tenir le personnel non autorisé éloigné du secteur. Se tenir contre le vent. S'éloigner des terres basses. Aérer les endroits clos avant d'entrer. Éliminer toutes les sources d'ignition (défense de fumer, aucune fusée éclairante, étincelles ou flammes dans le secteur immédiat). Porter des vêtements de protection individuelle durant le nettoyage. Boucher la fuite, s'il est possible de le faire sans danger. Ne pas toucher aux produits déversés, ne pas marcher sur ces produits. Petits déversements : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux non combustible, et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelle pour ramasser le matériel absorbé. Déversements importants : Ériger un muret de rétention en avant du déversement liquide pour élimination future. Éviter que le déversement ne pénètre dans les voies navigables, les égouts, les sous-sols ou les secteurs confinés.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Procédures et équipement de manutention** : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard du produit ou de l'aérosol. Tenir le produit éloigné de la chaleur, des étincelles ou de la flamme nue. Éliminer toutes les sources d'ignition. Laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes. Comme pour tout produit chimique, suivre de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lorsque vous manipulez ce produit.

**Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit sec dont la température ne descend pas sous 10 °C/50 °F et n'excède pas 49 °C/120 °F. Ne pas pressuriser, couper, chauffer ou souder les contenants. Les contenants de produit vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas réutiliser les contenants vides. NE PAS CONTAMINER L'EAU, LES ALIMENTS OU LA NOURRITURE DES ANIMAUX PAR UN MAUVAIS ENTREPOSAGE OU ÉLIMINATION.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des voies respiratoires** : Sous des conditions normales, il n'est généralement pas nécessaire de porter un appareil respiratoire. S'il y a des vapeurs, ou s'il y a irritation, porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques et un écran facial.

**Vêtements de protection** : Porter suffisamment de vêtements pour prévenir tout contact avec la peau, tels que des salopettes et une chemise à manches longues. Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques.

**Lignes directrices en cas d'exposition** : Aucune donnée.

**Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, procédé dans un endroit fermé)** : S'assurer d'avoir une ventilation de tirage local adéquate pour maintenir l'exposition des employés sous les limites d'exposition. Un bassin oculaire et des douches d'urgence sont recommandés.

Isobutane 75-28-5

ACGIH - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA - 1000 ppm TWA

NIOSH - Guide pratique - Organes cibles SNC

NIOSH - Guide pratique - TWA - 800 ppm TWA; 1900 mg/m<sup>3</sup> TWA

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect physique</b> : Liquide.	<b>Point de congélation</b> : Aucune estimation en °C ou °F	<b>% de matière volatile par poids</b> : >90 %
<b>Couleur</b> : Transparent.	<b>Densité de vapeur [air =1]</b> : Plus lourde que l'air	<b>Taux d'évaporation</b> : Plus rapide que l'acétate de butyle
<b>Odeur</b> : Aucune donnée.	<b>Pression de la vapeur</b> : Aucune donnée.	<b>Densité</b> : (0.962 g/ml), 8 lb/gal
<b>Point d'ébullition</b> : <53 °C/>95 °F	<b>Solubilité dans l'eau</b> : Aucune donnée.	<b>pH (concentré)</b> : 11,7 (tel quel)

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Produit stable sous des conditions normales.

**Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.

**Incompatibilités** : Ce produit peut réagir aux agents oxydants forts, aux composés anioniques.

**Conditions réactives à éviter** : Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue.

**Produits de décomposition** : Lorsque ce produit se décompose, il peut produire des oxydes d'azote et de l'ammoniaque.

## SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<b>Ingrédients dangereux</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° EINECS</b>	<b>DL 50 de l'ingrédient</b> (Espèce spécifique)	<b>CL 50 de l'ingrédient</b> (Espèce spécifique)
Isobutane	75-28-5			Inhalation – Rat : 578 pph/15M

## SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Aucune donnée.	

## SECTION 13 – ÉLIMINATION DU PRODUIT

**Élimination des déchets :** Élimination du contenant : Replacer le bouchon et jeter le contenant dans les poubelles. Ne pas incinérer ou percer le contenant. Traiter, entreposer, transporter et éliminer ce produit conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales; celles-ci peuvent varier selon l'emplacement. La caractérisation et la conformité aux lois applicables sont la responsabilité exclusive du producteur de déchets.

Élimination de pesticide : Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inadéquate d'excès de pesticide, de mélange de bouillie de pulvérisation ou de rinçure est une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent être éliminés conformément aux directives de l'étiquette, communiquer avec l'agent provincial du contrôle des pesticides ou de l'environnement, ou le représentant des déchets dangereux au bureau régional de l'EPA le plus près pour savoir comment procéder.

## SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Renseignements spéciaux sur le transport :** Aucune donnée.

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
<b>DOT</b> (Terre)	Bien de consommation	1950	Aérosol de 16 onces	(ORM)-D
<b>OMI</b> (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
<b>OACI</b> (Air)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.

## SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>Classe SIMDUT :</b> (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Aucune donnée.
<b>Titre III, SARA :</b> ( <i>Superfund Amendments &amp; Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.] )	Ce produit peut contenir les ingrédients suivants qui sont reconnus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des déficiences congénitales ou d'autres conséquences reproductives nocives : acide nitrilotriacétique (NTA) (n° de CAS : 139-13-9), oxyde d'éthylène (no de CAS 75-21-8)
<b>OSHA :</b> ( <i>Occupational Safety &amp; Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.] )	Aucune donnée.
<b>TSCA :</b> ( <i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.] )	Ce produit est réputé être un pesticide et, par le fait même, est exclu des réglementations de la TSCA des É.-U.
<b>COV :</b> (Composé organique volatil)	VOC à déclaration obligatoire 5 % (isobutane)
<b>CPR :</b> ( <i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
<b>EINECS :</b> ( <i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes [É.-U.] )	Aucune donnée.
<b>LIS / LES :</b> (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.
<b>CERCLA :</b> ( <i>Comprehensive Environmental Response Compensation &amp; Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.] )	Aucune donnée.
<b>LDI :</b> (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
<b>Classement NFPA (SIMD) :</b> ( <i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.] )	Santé : 2 Inflammabilité : 4 Réactivité : 0

## **SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.